

Redoubler de vigilance

1. Evolution des affaires, situation de la société, principaux risques et résultats

1.1. Contexte financier

L'année 2016 a débuté de façon assez agitée sur les marchés. Les marchés des actions ont subi une correction de près de 18 % en quelques semaines, notamment liée aux préoccupations sur la Chine, à une économie américaine décevante due à des investissements moindres en raison des conditions climatiques et à un dollar fort. Les craintes d'un Brexit ont également perturbé les marchés. Dans le même temps, les taux ont continué à baisser pour atteindre des niveaux extrêmement bas, voire négatifs pour le taux allemand à 10 ans durant l'été. Le taux étatique belge est descendu jusqu'à 0,10 % et le taux allemand à - 0,19 % au mois de juillet.

Dans la seconde partie de l'année, nous avons constaté un léger rétablissement de la situation des marchés grâce à des signes de reprises et de stabilisation en Chine mais également grâce à des chiffres positifs relatifs à la confiance des entreprises et des ménages confirmant une légère reprise économique en Europe. Ces indicateurs ont entraîné les marchés des actions à la hausse et une remontée des taux, même si ceux-ci restent encore historiquement fort bas.

Après avoir atteint un plancher à 2.680 points en février, l'EuroStoxx50 a clôturé l'année à 3.290 points, soit une hausse de plus de 22 %.

Après les élections américaines, le discours du Président élu Donald Trump a plutôt poussé à la hausse les cours des actions et les taux. De même, on aurait également pu penser à un élargissement des spreads des obligations italiennes après le vote négatif

au référendum, mais il n'en fut rien dans les premiers jours qui suivirent.

Pour l'exercice 2017, il faudra encore s'attendre à de la volatilité qui pourrait être générée par des facteurs politiques en Europe : des élections (aux Pays-Bas, en France, en Allemagne), un risque politique en Italie et la suite de mandat du Président Trump. Tous ces facteurs auront un impact sur les marchés.

1.2. Événements majeurs en 2016

Entrée en vigueur de la législation Solvabilité II...

L'année 2016 a été marquée par l'entrée en vigueur de la nouvelle législation Solvabilité II, plus exigeante en matière de fonds propres, de gouvernance et de reporting. Intégrale s'y est préparée depuis plusieurs années.

...et transformation de la Caisse commune en Société Anonyme

Dans cette optique, l'événement majeur pour Intégrale a été la transformation de la Caisse commune en Société Anonyme le 30 septembre 2016 pour renforcer ses fonds propres et les pérenniser. Au cours de cette transformation, € 74 millions d'emprunts subordonnés ont été convertis en capital et € 90 millions d'apports en espèces ont été souscrits par Nethys dont € 60 millions ont été immédiatement libérés.

Depuis ces opérations, l'actionnariat d'Intégrale est composé de :

- Nethys s.a.
- Ogeo Fund OFP
- Apicil Prévoyance (institut de prévoyance de droit français)
- Patronale Life s.a.
- AMI ASBL (qui rassemble les représentants des entreprises et des affiliés).

Ces opérations de transformation et d'augmentation de capital ont permis à Intégrale de se conformer aux nouvelles exigences prudentielles Solvabilité II tout en conservant ses atouts qui ont convaincu plus de 150.000 affiliés et plus de 5.000 entreprises.

Pour les membres et affiliés d'Intégrale, rien ne change. Intégrale reste gérée dans le même esprit qui prévaut depuis sa création en 1925 et conserve ses valeurs fondamentales que sont la maîtrise des frais de gestion, l'octroi d'un rendement concurrentiel, la qualité de ses services, la transparence et la participation des entreprises membres et des affiliés à la gestion (au travers de l'asbl AMI). Le centre de décision reste en Belgique et l'emploi est maintenu et a même été renforcé.

Cession de 85 % de la participation de la filiale Intégrale Luxembourg

En 2016, la société Credis, filiale de Nethys s.a., est devenue actionnaire à 85 % d'Intégrale Luxembourg. Intégrale s.a. conserve toutefois une participation de 15 % dans cette société luxembourgeoise.

L'objectif de ce changement d'actionnariat est essentiellement de permettre le financement des développements commerciaux d'Intégrale Luxembourg.

Cette cession de parts d'Intégrale Luxembourg n'a aucun impact juridique sur les contrats conclus avec les preneurs d'assurance.

Changement du niveau de la garantie de rendement des organisateurs

La loi du 18 décembre 2015, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, modifie la garantie de rendement sur les pensions complémentaires à charge des employeurs en la rendant plus flexible. Elle octroie à l'assuré le choix de pouvoir rester dans l'engagement de pension avec une couverture décès en cas de sortie. En outre, le paiement des prestations de la pension complémentaire est dorénavant lié à la mise à la retraite de l'affilié.

Integrale adapte son taux garanti en assurance-vie

En raison de la baisse persistante des taux d'intérêt sur les marchés financiers, Integrale, à l'instar d'autres acteurs du marché, a décidé d'abaisser à 0,75 % son taux technique garanti à partir du 1^{er} janvier 2017 ; il en est de même pour les produits CertiFlex.

Les données des contrats de pension du 2^e pilier sont désormais accessibles à tous les affiliés

Depuis le mois de décembre 2016, toute personne peut disposer d'une vue consolidée de ses droits de pension légale et complémentaire sur le site www.mypension.be pour l'ensemble de sa carrière, tous employeurs, statuts et organismes de pension confondus. La base de données alimentant ce site, appelée DB2P, est administrée par l'asbl Sigedis en ce compris les accès et l'assistance. Les départements de ressources humaines peuvent également disposer d'accès aux informations concernant les plans de pension de leur entreprise.

1.3. Personnel

Les effectifs d'Integrale évoluent conformément au plan prévisionnel d'engagements qui doit répondre à plusieurs objectifs : faire face à une charge de travail en constante augmentation, poursuivre la mise en œuvre de la démarche Solvabilité II et garantir la continuité de l'entreprise en tenant compte de la pyramide des âges, tout en maintenant un service de qualité et une bonne maîtrise des frais généraux.

Au cours de l'exercice 2016, Integrale a compté un nombre moyen de 96,5 collaborateurs en « équivalents temps plein ».

Conformément à la réglementation en vigueur, un Conseil d'entreprise a été mis en place en 2016.

1.4. Gestion des risques

Selon la circulaire NBB_2016_31 relative aux « attentes prudentielles de la Banque nationale de Belgique en matière de système de gouvernance pour le secteur de l'assurance et de la réassurance », la fonction de Gestion des risques aide le Conseil d'administration, le Comité de direction et les autres fonctions à mettre efficacement en œuvre le système de gestion des risques.

Le système de gestion des risques est un système comportant :

1. une stratégie de gestion des risques clairement définie, qui soit cohérente avec

la stratégie globale de l'entreprise de l'entreprise. Les objectifs et les principes fondamentaux de cette stratégie, les limites approuvées de tolérance au risque et la répartition des responsabilités entre toutes les activités de l'entreprise sont consignés par écrit ;

2. une procédure clairement définie en ce qui concerne le processus de prise de décision ;
3. des politiques écrites qui définissent et catégorisent effectivement par type les risques importants auxquels l'entreprise est exposée, et en indiquent les limites approuvées de tolérance au risque. Ces politiques mettent en œuvre la stratégie de l'entreprise en matière de risque, prévoient des mécanismes de contrôle et tiennent compte de la nature, de l'étendue et de l'horizon temporel des activités, ainsi que des risques qui y sont liés ;
4. des procédures et processus de reporting garantissant que les informations relatives aux risques importants auxquels l'entreprise est exposée et à l'efficacité du système de gestion des risques sont activement suivies et analysées et, si nécessaire, que les modifications appropriées sont apportées au système.

L'objectif final est d'identifier, évaluer, gérer et suivre les risques auxquels les entreprises d'assurance sont ou pourraient être exposées. Le système de gestion des risques couvre les domaines suivants :

1. souscription et provisionnement ;
2. la gestion actif-passif (asset-liability management, ALM) ;
3. les investissements, en particulier dans les instruments dérivés et engagements similaires ;
4. la gestion du risque de liquidité ;
5. la gestion du risque opérationnel ;
6. la réassurance et les autres techniques d'atténuation du risque.

Dans le cadre de son système de gestion des risques, l'entreprise d'assurance procède à une évaluation interne des risques et de la solvabilité (« Own Risk and Solvency Assessment » ou « ORSA »).

Cette évaluation porte au moins sur les éléments suivants :

1. le besoin global de solvabilité, compte tenu du profil de risque spécifique ainsi que des limites générales de la tolérance au risque et de la stratégie de l'entreprise, approuvées par le Conseil d'administration et le Comité de direction ;

2. le respect permanent des exigences de capital prévues et des exigences concernant les provisions techniques ;
3. la mesure dans laquelle le profil de risque de l'entreprise s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis, qu'il soit calculé à l'aide de la formule standard ou en recourant à un modèle interne, partiel ou intégral.

Dans l'ORSA, les deux plus grands risques identifiés sont :

- Risque de hausse de spread : le risque d'une perte qui résulte d'une remontée des spreads et de l'impossibilité de constituer assez de fonds propres pour faire face à la solvabilité de l'entreprise.
- Risque de baisse des taux d'intérêt : le risque d'une perte qui résulte d'une baisse des taux d'intérêt et de ne pas être en mesure de constituer assez de fonds propres pour faire face à la solvabilité de l'entreprise.

Il importe également que les risques soient correctement communiqués, que ce soit auprès de l'autorité prudentielle ou auprès du grand public. Ce reporting est d'une part quantitatif (QRTs = Quantitative Reporting Template) et d'autre part qualitatif (RSR et SFCR).

Le Regular Supervisory Report (RSR) est à destination de la Banque Nationale de Belgique et le Solvency & Financial Capital Report (SFCR) est à destination du grand public.

L'objectif de ces rapports narratifs est de commenter les résultats chiffrés présentés dans les QRTs.

1.5. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2016

1.5.1. Évaluation des actifs

Le portefeuille d'actifs de placement s'élève à € 3.332,44 millions et présente une plus-value latente nette globale de € 281,49 millions.

Règles d'évaluation

Le Conseil d'administration et en particulier le Comité d'audit veillent à ce que les règles d'évaluation soient toujours adéquates, pertinentes, fiables et respectées, compte tenu de l'évolution des affaires et des marchés financiers.

Portefeuille Obligataire

En date du 31 décembre 2016, le portefeuille obligataire affichait une plus-value de € 35,1 millions.

Portefeuille EMTN indexé sur l'EuroStoxx50

Des remboursements anticipatifs de nombreux de nos produits EMTN indexés sur l'EuroStoxx50 ont été constatés.

Au 31 décembre 2016, le niveau de l'EuroStoxx50 s'élevait à 3.290,52 alors que les barrières capital des différents produits acquis étaient de 2.400 points maximum, des moins-values latentes de € 4,83 millions sont néanmoins constatées.

La provision constituée en 2011 et relative à ces produits a été reprise à concurrence de € 3,96 millions en 2016 conformément au plan établi.

Obligations Corporate

Integrale a souscrit à plusieurs emprunts privés émis par des entreprises belges et européennes dans le respect des critères et limites d'investissement fixés par le Conseil d'administration.

Ces investissements affichent une plus-value latente de près de € 20,33 millions sur ce type d'obligations.

Portefeuille Actions et autres titres à revenus variables

Au cours de l'exercice 2016, des investissements ont été réalisés dans des fonds communs de placement (fonds crédit et d'infrastructure) pour un montant de l'ordre de € 78,17 millions.

Au terme de l'exercice, ce portefeuille présente des plus-values latentes pour un montant de € 4,16 millions.

Portefeuille Immobilier

Au cours de l'année 2016, Integrale a poursuivi sa recherche d'investissements immobiliers de qualité offrant un rendement attractif. Ceci a conduit à la création et à l'acquisition de nouvelles filiales immobilières, dont il sera question dans un point spécifique du présent rapport.

1.5.2. Évaluation du passif

Capitaux propres

Le poste des capitaux propres reprend le capital souscrit par les actionnaires lors du passage en Société Anonyme.

Provisions techniques

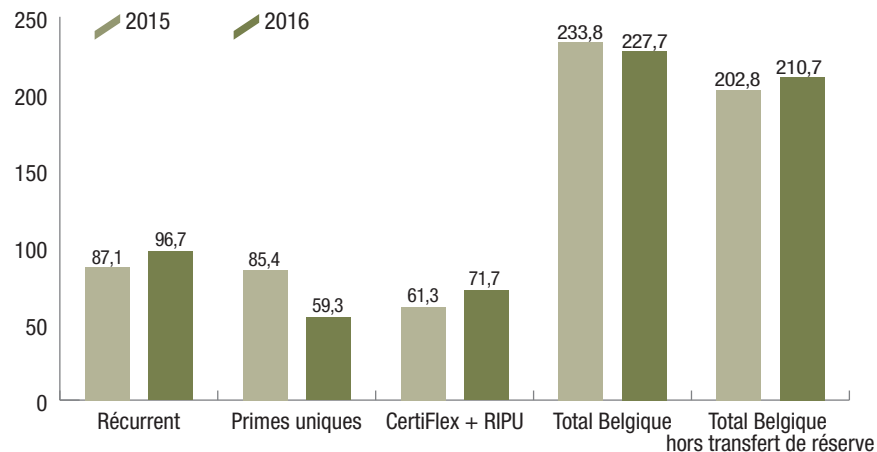
Les provisions d'assurance vie atteignent un montant de € 2.922,3 millions, en croissance de 9,0 % par rapport à fin 2015.

Fonds de réserve

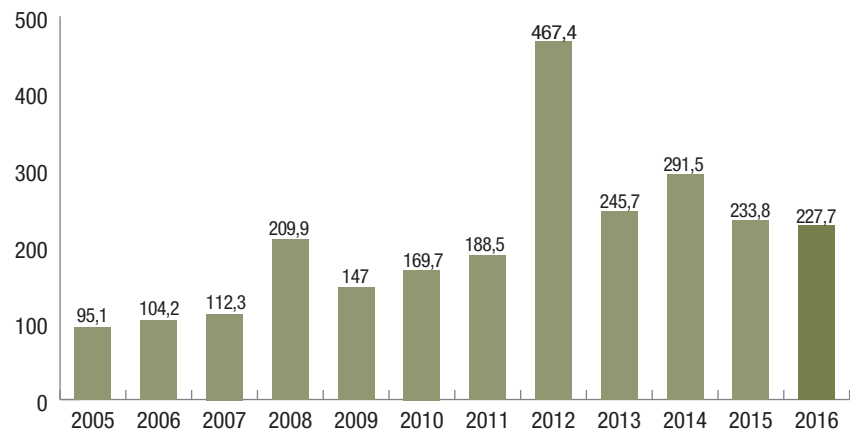
Le fonds de réserve s'élève à € 207,0 millions, soit une augmentation de € 66,9 millions par rapport à 2015.

Cette augmentation est principalement expliquée par le transfert de plus-values de réévaluation et par une dotation de € 50,2 millions au cours de cet exercice.

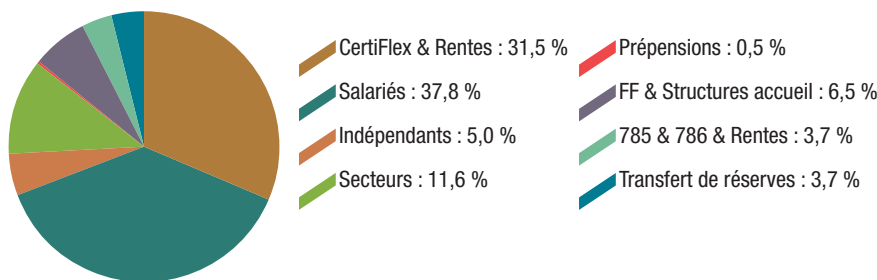
1.5.3. Chiffre d'affaires



- Le chiffre d'affaires enregistre une légère diminution de 2,6 % par rapport à l'année passée, passant de € 233,8 à € 227,7 millions. Dans le contexte actuel difficile, il s'agit d'un bon résultat.
- Les primes uniques diminuent de 30,5 % (surtout les dotations aux fonds de financement, les structures d'accueil et les transferts de réserves).
- Les primes récurrentes augmentent de 11 % (de € 87 à € 97 millions) et les produits commercialisés par Ethias, dont la plus grande partie concerne CertiFlex, augmentent de 16,9 % (de € 61 à € 72 millions).



Sur le long terme, la tendance des encaissements reste positive.



Fin 2016, les assurances de groupe représentaient 61 % du chiffre d'affaires.

Les primes du produit CertiFlex et des rentes commercialisées par notre partenaire Ethias représentent 31,5 % des primes totales et les assurances vie-individuelles d'Integrale 7,5 %.

1.5.4. Résultats financiers

Les produits financiers atteignent un montant de € 310,26 millions contre € 183,98 millions en 2015. Le montant des plus-values réalisées sur les actifs de placement s'élève à € 124,19 millions contre € 76,75 millions en 2015.

L'application des règles d'évaluation a amené à comptabiliser en 2016 des corrections de valeur de € 3,22 millions (€ 12,28 millions en 2015) alors que des reprises de correction de valeur sur placements ont été enregistrées pour un montant de € 6,38 millions (€ 0,29 millions en 2015). Les opérations sur titres à revenu fixe, sur titres à revenu variable et sur instruments dérivés ont dégagé une moins-value de € 10,92 millions (€ 3,78 millions en 2015).

Les corrections de valeur comprennent principalement la valorisation d'un swap de taux d'intérêt. L'application des règles d'évaluation au cours de cet exercice a engendré l'enregistrement de réductions de valeur sur le portefeuille obligataire pour un montant de € 0,50 million.

Outre ces réductions de valeur, rappelons que le solde de la provision pour aléas financiers s'élève à € 4,84 millions et concerne les EMTN.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale d'accorder sur les contrats, pour cette année, un rendement complémentaire de 0,25 % pour les contrats au taux garanti de 2,25 % et de 0,90 % pour les contrats au taux garanti de 1,60 %, ce qui porte le rendement net global pour nos affiliés à 2,50 % au minimum. Ainsi, Integrale assurera un rendement moyen pondéré net de 3,21 % pour le portefeuille classique. Pour les produits CertiFlex, le rendement net global proposé sera de 2 %.

Après participation bénéficiaire, le résultat de l'exercice s'élève à € 53,33 millions. Celui-ci a été affecté au fonds de réserve pour un montant de € 50,24 millions en vue de renforcer notre solvabilité. Le solde du résultat sera affecté à la réserve légale pour un montant de € 0,15 million et au bénéfice reporté pour un montant de € 2,94 millions.

Quant au ratio des frais généraux, il fait l'objet d'un suivi constant : pour cet exercice,

le rapport entre les frais de gestion (hors éléments exceptionnels liés à la transformation en Société Anonyme et hors éléments exceptionnels liés à Solvency II) et les actifs sous gestion de 0,41 % reste en ligne avec notre objectif de maîtrise des frais généraux.

Le maintien de ce ratio à ce niveau favorable est d'autant plus important que les taux d'intérêt demeurent historiquement bas.

Le total du bilan s'élève à € 3.533 millions au 31 décembre 2016, contre € 3.191 millions à la clôture de l'exercice précédent.

1.5.5. Situation Solvency II au 31/12/2016

Au 31/12/2016, le Solvency II ratio SCR est supérieur à 100 %.

1.5.6. Approbation des comptes

Le Conseil d'administration soumet les comptes à l'Assemblée générale :

- Le total du bilan s'élève à € 3.533.025.317.
- Les fonds propres (après affectation) s'élèvent à € 137.160.583.
- Le fonds de réserve s'élève à € 207.010.633.
- Les provisions techniques s'élèvent à € 3.152.163.798, y compris le fonds de réserve. Le rendement net pour les produits hors CertiFlex est de minimum 2,50 %, après octroi d'une répartition bénéficiaire pour un montant de € 1.697.325.
- Le rendement net pour les produits CertiFlex est de 2,00 %, après octroi d'une répartition bénéficiaire pour un montant de € 1.091.761.

2. Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Il ne s'est pas produit d'événement important propre à la gestion d'Integrale, après la date de clôture, qui soit susceptible d'avoir une influence significative sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2016.

Jusqu'au jour de l'arrêt des comptes, le Conseil d'administration a suivi l'évolution des marchés de manière très attentive et a tenu compte de cette situation. En particulier, le Conseil a veillé à l'adéquation des règles d'évaluation à la situation actuelle des marchés.

3. Circonstances susceptibles d'avoir une influence sur le développement de la société

Il n'y a pas de circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société.

4. Activités en matière de recherche et développement – perspectives et orientations stratégiques

Integrale ayant désormais pris les mesures nécessaires à se conformer à la législation Solvency II, les orientations stratégiques se focaliseront sur les grands défis à venir, à savoir :

- continuer d'améliorer la gouvernance et la gestion des risques sous la nouvelle législation Solvency II
- maintenir une croissance des encaissements, et
- continuer à obtenir des rendements intéressants de nos actifs vu la persistance des taux d'intérêt à un niveau historiquement bas.

Dans ce contexte difficile du marché de l'assurance-vie, le développement de la branche 23 reste la priorité : deux projets devraient voir le jour au cours du premier semestre. De nouvelles activités, de nouveaux produits, les nouvelles mesures prises par le gouvernement pour les indépendants en personnes physiques et pour les cotisations volontaires des salariés constitueront également de nouvelles opportunités.

Toutes les démarches de recherche et de développement d'Integrale soutiennent ces orientations stratégiques.

5. Filiales et participations

5.1. Integrale Luxembourg s.a.

L'encaissement d'Integrale Luxembourg s.a., constitué de primes et de transferts, est de € 13,01 millions par rapport à € 46,98 millions lors de l'exercice précédent, une diminution qui s'explique par un transfert de réserves exceptionnel de € 35 millions en 2015. Un contrat important avec un fonds de pension

néerlandais a été signé fin décembre : un versement de € 52 millions sera reçu au cours du premier trimestre 2017.

Le Conseil met en évidence le rôle que joue cette filiale luxembourgeoise dans l'accompagnement de nos membres au Grand-Duché, ainsi que dans plusieurs autres pays de l'Union européenne, dont les Pays-Bas.

Intégrale Luxembourg ne se démarque donc pas uniquement pour ses produits dédiés aux expatriés, mais se présente aussi comme une porte ouverte sur l'Europe.

Les fonds propres actuels d'Intégrale Luxembourg s.a. ne permettant pas de saisir des opportunités de développement sur le marché hollandais, le Conseil d'administration a pris la décision de céder la majorité du capital d'Intégrale Luxembourg s.a. à un investisseur qui partage la même philosophie de développement et qui dispose des ressources financières nécessaires. Intégrale s.a. reste néanmoins actionnaire minoritaire afin de veiller au maintien de la qualité de services aux entreprises qui ont confié leur plan de pension à Intégrale Luxembourg s.a.

5.2. Intégrale Insurance Services (IIServices) s.a.

Constituée en mars 2008, en partenariat avec Ogeo Fund, IIServices propose à des entreprises d'assurance belges et étrangères, ainsi qu'aux organismes de financement de pension, tant du secteur public que du secteur privé, une palette de services tels que des prestations d'audit interne, des services actuariels et d'études ALM, d'actuaire désigné, de comptabilité et de reporting financiers ou encore de compliance.

Rappelons que cette filiale a obtenu la certification ISAE 3402 de type 2, attestant de la maîtrise et de la qualité des services offerts.

La complexité grandissante de la gestion des organismes de pension, liée aux nouvelles exigences légales et réglementaires, a donné de nombreuses occasions à IIServices de valoriser son savoir-faire dans la gestion d'engagements de pension.

Le chiffre d'affaires pour l'année 2016 est de € 1.450.329 contre € 1.439.390 en 2015 et € 1.202.269 en 2014.

Le total du bilan est de € 11.762.081 au 31 décembre 2016 contre € 11.470.129 en 2015.

Le résultat de l'exercice 2016 s'établit à € 391.145 (avant impôts) contre une perte de € 325.875 après impôts en 2015. Les variations sont principalement liées à l'évolution du poste de placement de trésorerie.

5.3. Intégrale Immo Management s.a.

Intégrale Immo Management s.a. a pour objet social la gestion du portefeuille immobilier d'Intégrale et l'acquisition de biens immobiliers en vue de la location et d'opérations de leasing immobilier.

L'exercice 2016 de cette société s'est clôturé par une perte de € 12.977.899,08, contre une perte de € 179.942 pour l'exercice 2015.

En 2016, la perte importante est expliquée par un refinancement de la dette auprès d'un organisme financier afin de pouvoir bénéficier des taux bas actuels. Ce refinancement induit une indemnité de remploi qui entraîne une perte importante sur l'exercice. Par contre, ce refinancement améliorera d'autant le résultat des années futures grâce à des charges financières en forte diminution.

5.4. Ariane Building s.a.

Fin 2016, le taux d'occupation de l'immeuble détenu dans cette société est de 56,02 % contre 57,33 % en 2015.

Le chiffre d'affaires, pour l'année 2016, s'élève à € 1,18 millions contre € 1,38 millions en 2015 et € 1,61 millions pour l'exercice 2014.

Cette filiale enregistre en 2016 une perte de € 2.277.791 contre € 2.618.124 en 2015.

Son pied de bilan au 31 décembre 2016 est de € 24,0 millions contre € 24,8 millions en 2015.

Des négociations prometteuses sont actuellement en cours. Ces négociations devraient mener aux taux d'occupation suivants : 77 % à partir de juin 2017 et 92 % à partir de juin 2018.

À l'instar des années précédentes, le Conseil d'administration de la filiale a procédé à l'évaluation de la société en appliquant la méthode du « discounted cash-flow ».

La valorisation selon cette méthode montre qu'il n'y pas lieu d'enregistrer un amortissement exceptionnel sur l'immeuble.

La participation Ariane Building s.a. dans les livres d'Intégrale n'a pas fait l'objet d'une réduction de valeur.

5.5. Filiales immobilières constituées ou acquises en 2016

INTEGRALE GREEN ENERGY s.a., dont Intégrale a racheté, le 15 janvier 2016, les parts d'Ogeo Fund. Au 31 décembre 2016, le montant de la participation Intégrale s'élève

à € 873.193,89 (2015 : € 359.775).

COUVENT DE LA CHARTREUSE s.a., dont 99,80 % des parts ont été acquises par Intégrale en mai 2016. Le solde des parts est détenu par Intégrale Immo Management. Cette société possède un droit d'emphytéose sur un immeuble utilisé comme maison de repos. Le montant de la participation Intégrale s'élève à € 2.146.227,61.

POWER 2 GREEN s.a., société de financement d'installations photovoltaïques constituée en septembre 2016 dont 75 % des parts sont détenues par Intégrale. Le solde des parts est détenu par EDF Luminus. Au 31 décembre 2016, le montant du capital libéré par Intégrale s'élève à € 1.406.000,00.

GREEN4POWER s.a., société de financement d'installations photovoltaïques constituée en novembre 2016 dont 75 % des parts sont détenues par Intégrale. Le solde des parts est détenu par Perpetum Energy Holding. Au 31 décembre 2016, le montant du capital libéré par Intégrale s'élève à € 506.250,00.

MEUSE OFFICE 1 SPRL, société immobilière dont Intégrale a acquis 99 % des parts en novembre 2016 pour un montant € 1.895.108,49. Le solde des parts est détenu par Intégrale Immo Management. Cette société détient un immeuble à Jambes loué à Atradius Credit Insurance.

ILLUX JUNCK s.a., société immobilière de droit luxembourgeois constituée en décembre 2016 dont 84,33 % des parts sont détenues par Intégrale pour un montant de € 23.075.114,66. Le solde des parts est détenu par Intégrale Immo Management. Cette société détient un immeuble à Luxembourg ville dont le principal locataire est l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg.

5.6. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation constituées ou acquises en 2016

AIR PROPERTIES s.a. (société immobilière), dont Intégrale a acquis en avril 2016, 21 % des parts pour un montant de € 5.989.873,20.

NEW TIDE ROTTERDAM s.a. (société immobilière), dont Intégrale a acquis 40 % des parts en avril 2016 pour un montant de € 2.480.700,00. Le solde des parts est détenu par Ogeo Fund.

DIGITAL ORTHOPAEDICS s.a. (société ayant pour but le développement d'une assistance digitale à la prise de décision d'intervention orthopédique) constituée en avril 2016 dont

24,53 % des parts sont détenues par Integrale pour un montant de € 1.235.000,00.

5.7. Cession South City Office Fonsny en 2016

Le 30 juin 2010, Integrale et Ogeo Fund avaient acquis la société South City Office Fonsny pour un montant de € 46,3 millions.

South City Office Fonsny a été vendue le 14 septembre 2016 générant une plus-value de € 10,4 millions pour Integrale.

7. Fonctions de contrôle & intérêts opposés des administrateurs

7.1. Contrôle interne

Comme le prévoit la circulaire NBB_2016_31 relative aux « attentes prudentielles de la Banque nationale de Belgique en matière de système de gouvernance pour le secteur de l'assurance et de la réassurance », Integrale dispose d'un dispositif en vue de garantir une gestion efficace et prudente de ses activités. Le contrôle interne mis en place au sein d'Integrale ainsi que son efficacité font l'objet de rapports validés par le Conseil d'administration et adressés à la Banque Nationale de Belgique.

7.2. Fonction actuarielle

La circulaire NBB_2016_31 relative aux « attentes prudentielles de la Banque nationale de Belgique en matière de système de gouvernance pour le secteur de l'assurance et de la réassurance », prévoit la possibilité de sous-traiter la fonction actuarielle. C'est le choix qu'a fait Integrale en sous-traitant la fonction actuarielle auprès de Jan De Roeck de la compagnie WillisTowersWatson.

Integrale a désigné le CRO comme interlocuteur privilégié de la fonction actuarielle.

7.3. Compliance

La fonction compliance doit veiller au respect des règles légales et réglementaires d'intégrité et de conduite qui s'appliquent à Integrale. Les règles visées sont reprises dans la charte compliance conformément à la circulaire NBB_2012_14. La vérification de la conformité est organisée comme suite : détermination de l'inventaire des normes qui entrent dans son domaine de travail – analyse de ces normes basée sur le risque – vérification de procédures en place par rapport

aux exigences normatives – formulation d'éventuelles recommandations et suivi de l'implémentation de celles-ci tenant compte du principe « comply or explain » - monitoring et testing – sensibilisation des membres du personnel aux matières « compliance ».

De plus, la circulaire NBB_2016_31 relative aux « attentes prudentielles de la Banque nationale de Belgique en matière de système de gouvernance pour le secteur de l'assurance et de la réassurance », attend de la fonction compliance d'une part de lister les politiques requises par la directive Solvabilité II et de veiller au respect, par ces politiques, de la structure imposée par la Banque Nationale de Belgique, et, d'autre part, de veiller à la cohérence des différents reportings en matière d'actionariat, structure de gestion, fit & proper, incompatibilités des mandats, crédits et assurances aux dirigeants, fonctions de contrôle indépendantes, rémunération, conflits d'intérêts et sous-traitance.

7.4. Audit interne

L'audit interne exerce de manière indépendante et permanente la revue des différentes activités de l'organisation afin de s'assurer de l'adéquation des processus de gestion des risques, de gouvernance d'entreprise et de contrôle interne mis en place. Il communique, le cas échéant, des recommandations spécifiques afin d'améliorer le contrôle au sens large. Dans l'exécution de ses missions, il agit en tant que troisième ligne de défense dans la gestion des risques opérationnels.

Il conduit ses travaux en conformité avec le Code de déontologie de l'Institut des Auditeurs Internes, les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne ainsi que les avis et circulaires émis par l'autorité de contrôle, et, notamment, la circulaire NBB_2016_31 relative aux « attentes prudentielles de la Banque nationale de Belgique en matière de système de gouvernance pour le secteur de l'assurance et de la réassurance », et la circulaire NBB_2015_21 concernant le « contrôle interne et la fonction d'audit interne ».

L'Audit interne dépend du Comité d'Audit et lui rapporte les conclusions des missions menées et l'avancement des missions en cours. L'ensemble des activités à auditer est intégré dans un plan pluriannuel dont sont extraites les missions à réaliser annuellement. Si les circonstances l'exigent, des missions additionnelles ponctuelles peuvent être ajoutées à la demande du Comité d'Audit, du Comité de direction ou de l'audit interne lui-même.

Les rapports d'audit sont transmis aux audités, à la Direction (dont le Chief Risk Officer) et à l'auditeur externe. Une copie des rapports est déposée sur l'intranet de la société où elle peut être consultée par l'ensemble des Administrateurs.

Un suivi périodique de la mise en place des recommandations est effectué et l'avancement des actions correctives est communiqué à la Direction et au Comité d'Audit.

7.5. Intérêts opposés des Administrateurs

Durant l'exercice, aucun Administrateur n'a eu, directement ou indirectement, un intérêt de nature patrimoniale opposé à une décision ou à une opération relevant du Conseil d'administration.

8. Utilisation d'instruments financiers dérivés

Integrale a eu recours à des instruments dérivés, principalement dans une optique de couverture. Au cours de l'exercice 2016, des couvertures ont été mises en place par le biais de contrats à terme (future) et d'achat d'options (put spread) afin de nous prémunir d'un élargissement des spreads sur les obligations étatiques italiennes. Integrale dispose également de positions ouvertes sur des swaps d'inflation. Ceux-ci permettent de couvrir le risque d'inflation sur le paiement de portefeuilles de rentes de prépension. Un swap de devises a également été mis en place afin de nous prémunir des fluctuations du cours CHF dans le cadre de paiements d'intérêts sur l'emprunt subordonné coté. Enfin, des positions sont également ouvertes sur des equity swaps mis en place afin de générer du rendement complémentaire.

9. Compétences et indépendance du comité d'audit et du comité des risques

9.1. Compétences et indépendance du Comité d'audit

Compte tenu de leur expérience, les membres du Comité d'audit disposent de compétences en matière de finances, de comptabilité et d'audit, ainsi que dans le domaine de l'assurance vie. Tous les Administrateurs de la Société Anonyme ont collégialement une expérience probante.

9.2. Compétences et indépendance du Comité des risques

Compte tenu de leur expérience, les membres du Comité des risques disposent de compétences en matière de gestion des risques ainsi que dans le domaine de l'assurance vie. Tous les Administrateurs de la Société Anonyme ont collégalement une expérience probante.

10. Remerciements

Nous transmettons nos plus sincères remerciements aux entreprises et aux affiliés pour la confiance qu'ils nous témoignent depuis toujours. 2016 fut une année de transition, mais nous avons maintenu le cap.

Nous remercions également nos actionnaires qui croient en notre modèle et en notre capacité à produire de la valeur.

Enfin, un tout grand merci aux collaborateurs d'Integrale pour leur implication et leur motivation tout au long de cette année de transformation et de mise en place Solvency II.

Ensemble, nous avons une fois de plus permis à Integrale de rester fidèle à ses valeurs et d'envisager l'avenir sereinement, convaincus d'avoir pris les mesures adéquates pour relever les défis qui nous attendent dans le meilleur intérêt de nos affiliés.

Le Conseil d'administration